

Actes du colloque du 23 septembre 2016 organisé à l'Assemblée nationale sur le thème « Protection de l'enfance et accès à la pornographie en ligne »

Mot introductif de Jean-Frédéric Poisson

Jean-Frédéric Poisson, député des Yvelines et Vice-Président de la commission des lois. Engagé en faveur du respect de la dignité humaine, Jean-Frédéric Poisson a pris l'initiative d'organiser ce débat à l'Assemblée nationale.

« Ce colloque est un événement historique car il s'agit de la première fois qu'un tel événement est organisé au sujet de la pornographie et de la protection de l'enfance au sein de l'Assemblée Nationale. Or, le rôle des responsables politiques est de s'informer des enjeux liés au développement de ce phénomène. C'est un sujet éminemment politique dans la mesure où il concerne la protection des mineurs et le développement de nos enfants.

Les intervenants à ce colloque viennent d'horizons variés, mais nous sommes tous d'accord sur un point : il est nécessaire de protéger les enfants de l'exposition à des images pornographiques. »

TABLE-RONDE 1

Réalité et conséquences de l'exposition précoce à la pornographie

Thérèse Hargot, philosophe et sexologue, auteur de *Une jeunesse sexuellement libérée (ou presque)* (Albin Michel, 2016).

« Je suis sexologue et je travaille depuis 10 ans avec les adolescents. J'ai publié récemment un livre *Une jeunesse sexuellement libérée (ou presque)*, car je ne pouvais plus me taire face à ce que je constate quotidiennement lors de mes consultations. Si je suis venu ici, pour ce colloque, c'est qu'il me semble urgent d'alerter les pouvoirs publics sur les graves conséquences de l'exposition des enfants et des adolescents à des contenus pornographiques.

Ce qui est absolument nouveau aujourd'hui, c'est le développement du numérique. Je voudrais commencer par vous raconter une anecdote. Je donnais un cours sur la reproduction à des enfants de 10 ans en classe de CM2. Alors que le cours prend fin, et que je m'excuse de ne pas avoir pu répondre à toutes leurs questions, un petit garçon me dit : « Ce n'est pas grave, si on a encore des questions, on ira sur Youporn. » Voilà où nous en sommes !

Aujourd'hui, la pornographie est le premier vecteur par lequel les enfants découvrent la sexualité. J'entends parfois que c'est normal, que la pornographie est un moyen pour les adolescents d'assouvir leur curiosité, que ce n'est pas nocif. C'est absolument faux ! Ce jeune garçon – qui est loin d'être seul dans ce cas – a été soumis à des contenus pornographiques bien avant le développement de sa curiosité sexuelle. Tout cela est très nocif car cela a pour conséquence de court-circuiter le développement du désir sexuel.

Il faut prendre conscience que la première fois que les enfants sont exposés à des contenus pornographique, cela leur est imposé, par exemple par une publicité ou un pop-up sur l'ordinateur d'un adulte.

La visualisation de films pornographique produit une dissociation entre le corps et l'esprit de l'enfant. Il a conscience de voir des choses malsaines mais en même temps, son corps lui envoie des messages de plaisir. Ceci crée en lui un sentiment de culpabilité. Il faut rappeler à ces jeunes que la loi interdit qu'ils soient exposés à ce type de contenus, ils sont donc les victimes ! Cela permet de les déculpabiliser.

Une autre des conséquences néfastes est que les enfants reproduisent à l'école ce qu'ils ont vu sur Internet. Les enfants ne sont pas capables de discerner ce qui est vrai de ce qui ne l'est pas. Ils pensent que l'acte sexuel est réellement ce qu'ils ont vu sur Internet.

Il faut aussi prendre conscience d'une chose : on dit souvent que la pornographie est une chose qui concerne uniquement les garçons. C'est faux, les filles sont aussi concernées, elles veulent savoir ce qui plaît aux garçons, comment se rendre désirables. Elles pensent qu'elles doivent se conformer à ce qu'elles pensent plaire aux garçons. Voulons-nous cela pour nos enfants ? En désacralisant la sexualité, on en a fait un objet de consommation. »

Pr. Israel Nisand, gynécologue obstétricien, coauteur de Et si on parlait de sexe à nos ados ? (Odile Jacob, 2012)

« Je voudrais d'abord vous adresser un compliment et un reproche Monsieur le Député : D'abord le compliment : merci et bravo d'avoir organisé cette rencontre. Et le reproche : pourquoi si tard ? Voilà des années que j'alerte sur ce sujet, mais aucun homme politique n'a le courage de s'en saisir, car ça fait ringard.

Je vais moi aussi débiter mon intervention par une anecdote. Alors que j'intervenais dans une classe pour un cours sur la sexualité, un enfant m'a demandé : « pourquoi les femmes aiment sucer le sexe des animaux ? » La pornographie fait croire que la réalité est telle qu'elle présente les choses dans les films.

Il faut dire combien l'exposition des enfants à la pornographie est nocive !

D'abord, cela crée une mauvaise image de la femme, par ailleurs cela n'est pas sans trouble pour la construction de la personnalité de l'enfant. Des études démontrent cela en soulignant la haute corrélation qu'il existe entre d'une part la date du premier visionnage et la fréquence des expositions à la pornographie et d'autre part la précocité du premier rapport sexuel, de l'usage d'objets sexuels et de la pratique de la sodomie. Elles soulignent également le lien entre l'exposition à la pornographie et l'appétence pour la pédophilie.

Depuis peu, les parents comprennent qu'il est important que des intervenants autres que les parents s'adressent aux jeunes au sujet de la sexualité. C'est une nécessité ! Les parents constituent le modèle primaire de la sexualité, or l'adolescence est précisément le moment où les adolescents tournent leur regard vers l'extérieur.

Il faut appliquer la loi, l'arsenal législatif existe puisque la loi de 2001 prévoit 3 heures de cours d'éducation sexuelle par ans. Par ailleurs, la loi « protection de l'enfance » doit être appliquée, mais ce n'est pas le cas à cause du business de la pornographie.

Par ailleurs, l'exposition à la pornographie crée un sentiment d'infériorité, induit par l'idée qu'elle donne de la sexualité comme une performance.

Pourquoi ne sommes-nous pas en mesure de parler correctement de la sexualité ? On apprend bien à nos enfants à regarder à gauche et à droite avant de traverser, pourquoi ne peut-on pas mettre en place des campagnes d'éducation contre la pornographie ?

Il faut prendre des mesures et j'en propose trois :

- Lutter contre la pornographie comme on lutte contre les autres vecteurs d'addiction ;
- Organiser une campagne médiatique pour informer les parents des risques liés à l'exposition à la pornographie ;
- Appliquer l'obligation à communiquer un numéro de carte bleue dès la première consultation de contenu pornographique (mesure prévue par la loi mais non-appliquée).

TABLE-RONDE 2

Quels leviers d'action ?

Gregory Dorcel, DG de Marc Dorcel, producteur de films X, engagé pour la protection des mineurs.

« Ma présence ici doit vous poser question étant donné que je suis leader d'une des plus grands groupes de production de films pornographiques. Pourtant, je suis ici au nom de la protection de l'enfance. Cette question n'avance pas car elle a été accaparée par un petit groupe de gens qui veulent imposer une idéologie, et changer les mœurs de la société.

Pourtant, il existe un arsenal législatif pour protéger les enfants. Mais les responsables politiques ont peur de s'en saisir.

Depuis cinq ans, nous assistons à l'apparition d'un grand nombre de sites pirates qui ne se soumettent pas aux lois qui interdisent l'accès à des contenus pornographiques aux mineurs. Il n'est pas question de remettre en cause l'accès à la pornographie pour les adultes, mais de protéger les enfants d'un contenu qu'ils ne sont pas capables de décrypter. »

Marc Vannesson, Délégué général de Vers le Haut, Centre d'études et d'actions dédié aux jeunes, aux familles et à l'éducation, partenaire de Apprentis d'Auteuil.

« Il existe trois types de réponse aux problèmes que soulève la pornographie. D'abord, la réponse puritaine, qui consisterait à cacher le corps, à nier l'importance du corps et de la sexualité. Une autre réponse consiste en une réponse technique. D'autres l'on dit avant moi, l'arsenal juridique existe pour protéger les enfants de l'exposition à la pornographie, mais il n'est pas appliqué. Enfin, la troisième réponse consiste en une réponse éducative. Une étude très sérieuse de 2004 révèle une corrélation très intéressante entre la consommation de contenus pornographiques et l'absentéisme à l'école, la consommation d'alcool et les tentatives de suicide. Il ne s'agit pas de dire que tout cela est provoqué par la pornographie mais que cela s'inscrit dans un contexte de mal-être.

La loi de 2001 ne prévoit pas trois heures d'éducation à l'affectivité mais à la sexualité. Cette approche est extrêmement réductrice car elle n'aborde que les problèmes de santé publique ou encore la question de l'égalité homme-femme. On expose beaucoup trop tôt les enfants à des problématique d'adultes, il faudrait réfléchir au concept de « droit à l'enfance ». Les cours sur la sexualité abordent les questions de la reproduction, de la puberté et la de contraception, mais on ne parle pas de ce qui est fondamental : l'affectivité, l'amour. Qui en parle ? Qui est formé à en parler ? Dans 99 % des écoles, 81 % des collèges et 84 % des lycées, aucun membre de l'équipe pédagogique n'est formé à répondre à ce type de question. Par ailleurs, 25 % des établissements ne l'appliquent pas.

Enfin, il est sûr que les familles ont un rôle extrêmement important à jouer dans cette éducation à la sexualité, dans le cadre des conversations parents-enfants. Il est avéré que les conversations avec les parents diminuent la proportion de comportements à risques.

Une étude américaine révèle que l'un des critères explicatifs des grossesses et des comportements sexuels précoces est la présence ou non du père à la maison. Seulement une fille de 15 ans sur quatre trouve que le climat familial est propice à parler de sexualité. »

Conclusion de Jean-Frédéric Poisson

« Après avoir écouté attentivement nos intervenants mais également vos nombreuses questions, je conclus qu'il est nécessaire que nous organisions la même rencontre l'année prochaine, afin de poursuivre notre réflexion. Je suis notamment impressionné par la diversité des personnes touchées par ce sujet qu'est la protection des mineurs par rapport à la pornographie.

Je vous propose d'initier, sur le modèle de ce qui existe sur d'autres sujets comme la santé au travail, des journées parlementaires sur le thème de la protection des mineurs contre la pornographie.

En tant que parlementaire, je n'ai que peu de moyens pour agir concrètement, a fortiori lorsque la loi est - comme nous l'avons vu - déjà suffisante mais non appliquée. Comptez toutefois sur moi pour demander régulièrement au Gouvernement ce qu'il compte faire concrètement pour faire appliquer la loi.

Mais le fait que nous travaillions sur ces sujets régulièrement, que l'on installe ce débat entre professionnels, politiques, parents, associations et acteurs de la société civile dans ces lieux prestigieux et de pouvoir n'est pas rien. C'est par ce genre d'initiatives que l'on fera évoluer la culture, le regard et finalement peut-être même les lois.

Je suis quand même frappé par une chose à l'issue de ce colloque, on fait supporter aux enfants des choses qui ne sont pas de leur âge, on en fait des adultes trop tôt.

J'ai bien aimé l'expression de « droit à l'enfance » qui a tout à l'heure été employée par Marc Vannesson : elle est très claire et très utile.

J'ai également été frappé par la thématique de l'inversion, comme dans le cas des violences sexuelles subies et de l'inversion entre les victimes et les coupables. Il y a là quelque chose à approfondir. Une personne dans la salle a parlé du concept de « viol consenti » qui est déjà étudié en Angleterre, c'est une piste intéressante de réflexion sur le plan juridique. Nous n'avons pas exactement la même culture juridique que l'Angleterre, mais sans parler de transposition automatique nous pouvons réfléchir à cette piste-là.

Reste la question des fournisseurs d'accès. Je pense que parmi les questions qui vont se poser à la société française ces prochaines années, figure cette question de la responsabilité des fournisseurs d'accès, au-delà simplement de la pornographie ou du terrorisme. Je parle du terrorisme parce que c'est un sujet que j'ai traité dans le cadre de la commission d'enquête sur les moyens de l'organisation Daech : la responsabilité des fournisseurs d'accès et moteur de recherche doit être posée clairement. Ces entreprises ont la possibilité d'investir et innover dans ces domaines. Cela pourrait être la marque de leur participation à cet effort de prévention. Je ne sais pas exactement à ce stade sous quelle forme cela peut se développer mais nous avons très clairement ici aussi une piste de réflexion.

Je suis également favorable à l'obligation de communiquer un numéro de carte bleue dès la première consultation de contenu pornographique (mesure prévue par la loi mais non-appliquée). Ce n'est pas parce qu'un dispositif ne règle pas tout d'un coup qu'il ne faut pas le mettre en place s'il permet d'aider à trouver une partie de la solution. Nous devons développer un Web adapté aux enfants.

Reste que le problème de fond, et que nous avons évoqué ce matin - c'est à dire l'éducation à l'image, l'éducation des parents, la formation à la vie affective dans les écoles - relève d'un changement culturel purement et simplement. C'est une question d'éducation, même si cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas non plus agir par la loi.

Mais ça a été dit, l'arsenal législatif est complet, comme dans beaucoup de domaines en France d'ailleurs, il n'y a pas besoin d'ajouter des textes aux textes. Cela relève de la volonté politique.

C'est un sujet sensible parce que d'aucuns croient que ce sujet est une occasion de se faire épingler par les médias lors d'un procès en passéisme, et donc on ne fait rien.

Beaucoup de gens devraient le traiter, et ne seraient absolument pas vilipendés. Il y avait quatre représentants de la presse nationale dans cette salle, qui sont intéressés par le sujet, et qui ne m'assassinent pas du tout.

Je ne sais pas comment contraindre l'exécutif aujourd'hui à appliquer enfin la loi. Je sais en revanche que la mission qui est la mienne aujourd'hui est de continuer ma réflexion dans ce cadre ; je ferai en sorte d'utiliser mes moyens parlementaires pour interpellier sans cesse le gouvernement pour savoir ce qu'il fait précisément pour faire appliquer la loi et puis je rendrai compte de l'évolution de ces réflexions sur les supports que j'utilise habituellement pour ma communication institutionnelle.

Ce sera long, comme n'importe quel changement culturel. Mais je souhaite l'engager. »